



31830 Collectif de gauche, alternatif et citoyen

<http://collectif-citoyen-plaisance.elunet.fr/>

Plaisance le 5 février 2013

Objet : antennes relais de téléphonie mobile

Monsieur le Maire
de Plaisance du Touch

Monsieur le Maire,

Lors de la réunion de la « Commission d'urbanisme » (4/02/2013), nous avons été informés de la prochaine ouverture de discussions entre la commune et les opérateurs de téléphonie mobile. L'objet de cette négociation est l'implantation sur la commune d'au moins trois antennes-relais.

À l'Assemblée Nationale le renvoi aux calanques grecques, par la majorité socialiste, de la proposition de loi sur le principe de précaution appliqué aux ondes des téléphones portables, maintien de fait les décisions du CONSEIL d'ÉTAT, qui priverait les communes du droit de s'opposer à ces implantations.

Néanmoins c'est la commune qui accorde, ou non, le permis de construire.

Au nom du « Collectif de gauche, alternatif et citoyen, je vous prie Monsieur le Maire, avant toute décision d'attribution du permis de construire, d'organiser une réunion publique d'informations de la population pour, notamment, la communication :

- des lieux d'implantation des antennes,
- des données obligatoirement fournies par l'opérateur dans le cadre du dossier Comsis remis à l'ANFR et du dossier d'information remis au maire (puissance, diagramme d'antenne, tilt, azimut...),
- des informations disponibles sur les ondes électromagnétiques,
- de la possibilité d'appel à un expert indépendant.

A la séance du 14 février 2013, je vous prie de soumettre notre demande à l'avis des membres du conseil municipal.

Les plaisançois et les plaisançoises apprécieront, nous n'en doutons point d'être informé(e)s sur un sujet aussi important.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, à mon dévouement pour notre commune et pour ses habitant(e)s.

Raphaël RÉQUÉNA

Conseiller municipal
31830 Collectif de gauche,
alternatif et citoyen